

C'est ici que se pose une des questions qui nous paraissent fondamentales pour l'examen des diverses suggestions qui ont été faites cette année. Y a-t-il des raisons de croire qu'un nouvel examen de ces problèmes conduirait à des résultats plus heureux que lors des premières tentatives? Il me semble, Monsieur le Président, qu'un examen de cette question amène nécessairement à une réponse négative.

Il est manifeste que les problèmes internationaux qui expliquent la profondeur des divisions sur les questions que j'ai brièvement évoquées demeurent sans solution. Il est tout aussi manifeste que d'autres problèmes s'y sont ajoutés. La notion de terrorisme d'Etat, par exemple, a connu une évolution considérable au fur et à mesure que survenaient des événements impliquant divers Etats d'une manière qui n'était pas du tout prévue en 1972; il en découle que d'autres problèmes comme celui de la définition du terrorisme, se sont davantage compliqués. Pour ne pas m'étendre sur la question, je me contenterai de faire référence au document qui contient le rapport du Séminaire sur le phénomène du terrorisme dans le monde contemporain et ses effets sur la sécurité des particuliers, la stabilité politique et la paix internationale, séminaire qui s'est tenu sous les auspices de l'Organisation de la Conférence islamique (doc. A/42/564). Ce document comporte une véritable recension des problèmes les plus difficiles qui se posent dans ce contexte, recension qui aurait pu aussi bien être écrite en 1972, et qui porte en elle les mêmes germes de division. Nous ne pouvons fermer les yeux sur les conséquences de ces observations.

De ce rappel de l'historique du sujet, on peut dégager certaines conclusions: la première, qui est encourageante, c'est que la communauté internationale, dans son action aux Nations Unies et ailleurs, a manifesté une prise de conscience croissante de la gravité du problème du terrorisme international, de la nécessité de le condamner sans équivoque et de mener contre lui une lutte concertée; la deuxième conclusion, liée à la première, c'est le souci également croissant de la Communauté internationale de procéder en la matière sur la base d'un accord général; mais la troisième conclusion, c'est que la résurrection de problèmes qui semblent pour l'instant insolubles à cause de facteurs qui dépassent de loin le cadre du terrorisme, risque à la fois d'affaiblir le fondement sur lequel repose maintenant notre action, et l'unité que nous avons finalement réussi à atteindre au prix d'efforts considérables. Il ne s'agit pas ici de nier l'existence ou l'importance de ces problèmes, dont la plupart reviennent d'ailleurs périodiquement devant certains organes de l'ONU.